



IMMOBILIERE DU BOUQUET

Montants TTC (T.V.A. de 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée

Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique

Conformément à la réglementation, les honoraires sont à la charge du vendeur

BIEN A USAGE D'HABITATION (minimum de facturation 2500 € TTC)			LOCATION		
de 9% TTC	pour les prix inférieures à	100 000 €	Frais d'Etats de Lieux	jusqu'à 3 € / m ²	A la charge du locataire et A la charge du bailleur
de 8% TTC	pour les prix entre	100 001 € et 150 000 €			
de 7% TTC	pour les prix entre	150 001 € et 200 000 €	Visite, constitution du dossier, rédaction du contrat	jusqu'à 10 € / m ²	A la charge du locataire et A la charge du bailleur
de 6% TTC	pour les prix entre	200 001 € et 350 000 €			
de 5% TTC	pour les prix supérieurs à	350 001 €	Frais d'entremise et de négociation	250 €	A la charge du bailleur
GESTION LOCATIVE					
6,95 % TTC sur les encaissements - Garantie des loyers 2,70 %					
Etat servant à la déclaration des revenus fonciers : 55 € TTC - Suivi des travaux : 30 € / heure					
Frais de restitution de dossier en cours de mandat : 150 € TTC					

**AUCUN HONORAIRES ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS
AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT**

Barème valable à compter du 1/02/2022

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial